

## Objet

Cette procédure définit la politique d'inclusion pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

## Sources :

- La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel
- Référentiel national Qualité V9 du 8 janvier 2024

## Objectifs généraux

- Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion pour tous les apprenants, indépendamment de leur âge, sexe, origine ethnique, religion, situation socio-économique, handicap, etc.
- Créer un environnement d'apprentissage accueillant et respectueux où chacun se sent valorisé et soutenu.

## Objectifs spécifiques :

- Garantir l'accessibilité physique et numérique des formations.
- Favoriser une culture de diversité et d'inclusion au sein de l'organisme.

### **I) Analyse des Besoins et Identification des Obstacles**

- Évaluation interne : Examiner les données actuelles sur la participation des divers groupes dans les formations proposées.
- Étude des pratiques exemplaires : Rechercher et analyser les politiques d'inclusion réussies dans d'autres organismes de formation.

### **II) Élaboration du Plan d'Action**

#### **Accessibilité :**

- Offrir des supports de cours accessibles (documents en braille, sous-titres pour les vidéos, traduction en langue des signes).
- Garantir l'accessibilité numérique des plateformes d'apprentissage (compatibilité avec les technologies d'assistance).

#### **Formation et Sensibilisation :**

- Sensibiliser le personnel à la diversité et à l'inclusion.
- Participer aux ateliers et des sessions de sensibilisation pour les apprenants.
- Mettre en place un référent inclusion chargé de coordonner les actions et d'accompagner les apprenants en situation de handicap ou d'exclusion.

### **III) Adaptation des Contenus :**

- Adapter les contenus pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants.
- Utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées (apprentissage mixte, supports multimédias, travaux de groupe).

**IV) Mise en Œuvre**

- Définir des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité des actions (taux de participation, taux de satisfaction, réussite des apprenants).
- Mettre en place des enquêtes régulières pour recueillir les retours des apprenants et du personnel.
- Ajuster les actions en fonction des résultats et des retours d'expérience.

**V) Amélioration Continue**

- Organiser des réunions périodiques pour réévaluer et améliorer la politique d'inclusion.
- Rester informé des nouvelles pratiques et des évolutions réglementaires en matière d'inclusion.
- Encourager l'innovation et les initiatives visant à renforcer l'inclusion.

**Ressources :**

- Agefip
- Gref Bretagne
- Ressources handicap formation
- Access Formation